



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 74075

Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conditions d'accueil en stage des étudiants en masso-kinésithérapie, en particulier les étudiants de Rennes. Depuis 2001, les conditions d'accueil des stagiaires de Rennes ont été modifiées, dans certains centres de rééducation notamment, où des frais mensuels d'hébergement, auxquels s'ajoutent naturellement des frais de repas ont été imposés. La formation professionnelle en masso-kinésithérapie est une formation clinique qui contient réglementairement 1 185 heures de stage obligatoires. Il lui demande donc quelle est la position de son ministère sur cette question et s'il envisage d'attribuer à ces étudiants des indemnités de frais de transport et une indemnité pour chaque semaine de stage, comme c'est déjà le cas pour les étudiants infirmiers.

Données clés

Auteur : [M. René Couanau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74075

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1375